

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINTE JULIETTE

Adresse postale : le village – 82110 SAINTE JULIETTE

Tél. 05 63 94 67 21 – Fax 05 63 94 71 74

Messagerie : mairie-sainte.juliette@info82.com - Site internet : www.sainte-juliette.fr

Ouverture du secrétariat :

Mardi : 9 h – 12 h

Vendredi : 9 h – 12 h et 13 h – 17 h

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N°6 /2009 DU 22 octobre 2009

PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Frantz Ley - Eric Bach - Chantal Fioretti - Pascal Albiac - Claudie Jean -
Ludovic Kerjouan – Roland Lacombe - Pascal Terrat

ABSENT : Jean-Louis Fioretti avec procuration à A. Palmié

Secrétaire de Séance : Ludovic Kerjouan

Madame le Maire accueille le conseil municipal et donne lecture de l'ordre du jour.

ADHESION DE 3 COMMUNES A LA C.D.C. Q.P.S.

Les communes de Bourg de Visa, Touffailles et Fauroux ont demandé leur entrée dans la communauté de communes Quercy Pays de Serres. Le conseil communautaire du 30/09 à Tréjouls a accepté leur demande. Chaque commune membre doit maintenant délibérer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des 3 nouvelles communes.

RUBANS DU PATRIMOINE

Mme le maire rend compte au conseil de la cérémonie de remise du prix Les Rubans du Patrimoine que la commune a reçu le lundi 12/10 pour la rénovation HQE des deux logements communaux. Elle remercie la Fédération du Bâtiment qui avait fourni le champagne.

PROCHAINES REUNIONS

La commune de Ste Juliette est invitée à envoyer ses représentants aux réunions suivantes :

- vendredi 23/10 : syndicat des eaux
- mardi 27/10 : assemblée générale association CASAJ
- mercredi 11/11 : cérémonie à Bouloc à 9 h puis à Lauzerte à 11h30
- vendredi 6/11 : gendarmerie
- vendredi 13/11 : assemblée générale Fnaca à Cazes
- du 16 au 20/11 : congrès des maires à Paris
- samedi 21/11 (à confirmer) : repas du comice agricole

VILLAS EDENIALES

Ce projet a connu une interruption de chantier suite à des problèmes de trésorerie du promoteur. Suite à une réunion du 8/10 à Montaigu, un accord a été trouvé et les travaux devraient reprendre en novembre pour une mise en service du site de Ste Juliette début mars 2010. La situation des candidats familles d'accueil qui ont suivi le stage D.E.A.V.S. est très différente selon leur parcours personnel. La plupart ont trouvé un emploi temporaire leur permettant d'attendre l'ouverture des Villas. Une candidate a vu son agrément refusé par la commission du Conseil Général pour cause de trop jeune âge et d'inexpérience et elle préfère s'orienter vers une formation d'aide-soignante puis d'infirmière.

Les prochaines visites de mairies intéressées par le projet auront lieu : le 29/10 mairie de Reventin 38 - le 3/11 mairie de Savigné 86 - le 24/11 mairie de Conchez de Béarn 64. A venir : communauté de communes de St SAvin 33 et mairie de Bourges 18.

SUBVENTION VOYAGE

Le collège de Montcuq dans lequel un jeune de la commune est scolarisé sollicite une participation pour un voyage scolaire au printemps 2010. Après en avoir délibéré et dans un souci d'équité, compte tenu que la commune verse une subvention de 60 € par élève et par an à l'association Ecole de musique de Lauzerte (6 élèves de Ste Juliette sont concernés, adultes et enfants), le conseil municipal décide de verser 60 € au collège de Montcuq, à l'unanimité moins 1 abstention.

DEFENSE INCENDIE

Un décret est sur le point d'être publié, organisant les nouvelles bases de la défense incendie dans les communes. Mme Palmié a participé à une réunion au S.D.I.S. le 13/10 avec le colonel Daoudal et F.Labryère président de l'association des maires du TG. Le SDIS envisage de faire un test grandeur nature de l'application de ce décret et Mme Palmié a proposé le territoire du syndicat des eaux. Si cette candidature est retenue, l'état des lieux fera partie de l'étude. Dans le cas contraire, la commune devra le faire à ses frais. Un devis a été demandé à la SAUR.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le maire rend compte au conseil des diverses réunions auxquelles elle a été convoquée.
Mme Jean informe le conseil que son travail d'enregistrement des actes d'état civil rencontre des difficultés du fait de l'illisibilité de certains registres (avant 1920). Le point sera fait à la fin de l'année.

La séance est levée à 23 h 30.

Note à tous les conseillers :

Voici le projet de compte rendu de notre dernière réunion du conseil du 22/10.

N'hésitez pas à faire part à la mairie sous quinze jours de vos remarques, ajouts ou corrections à lui apporter.

Sans réponse de votre part d'ici le 10 novembre, ce compte rendu sera considéré comme adopté.